



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE
ET DU NORD VAUDOIS

par: Orbe la Commune

**pour l'expropriation: Réfection de la route des Granges-Saint-Martin
et route de Chavornay**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District du Jura-Nord vaudois
EXPROPRIÉS

Commune de 1350 Orbe
Indemnités

Beney Emmanuel
L'Huillier Yves
Dutoit Raymond

Fr.
à payer
par
l'expropriant

118.35
411.65
25'523.70

Le 29 avril 2022.

La conservatrice du Registre foncier: **M^{me} Gül Kaynak**